



Belgique - België
P.P.
Nandrin
9/2572



Nucléaire ? Stop ou encore ?

Photo : journal "Le Soir"

Numéro 117 - Printemps 2011

Bureau postal de dépôt : 4550 Nandrin

Éditeur responsable : André Matriche / Bois de la Croix Claire, 14 / 4550 Nandrin

PPNa Contact
Périodique trimestriel
Agrément P912716

PPNa Contact

Bulletin de l'association sans but lucratif

"Patrimoine du Pays de Nandrin"

Secrétariat :

rue d'Engihoul, 6
4550 Saint-Séverin
Tél. : 04.371.37.02

E-mail :

ppna@swing.be

Internet :

<http://www.ppna.be>

Banque :

IBAN : BE32 0682 3184 6902
BIC : GKCCBEBB

Cotisation annuelle : 7,5 €

Conseil d'administration :

Président :

André Matriche

Vice-président :

Claude Delbrouck

Secrétaire :

Jean Fonzé

Trésorier :

Laurent Hofinger

Membre :

Albert Cavicchia
Isabelle Guillaume

**Le PPNa est membre
d'Inter-Environnement Wallonie**

Sommaire

Éditorial

Le risque zéro n'existe pas3

Vie de l'Association

Notre Assemblée générale statutaire
du lundi 21 février 20116

Ici et ailleurs...

Protection des sentiers
et chemins vicinaux en péril9
Un bel exemple à suivre !10

Nous avons écrit

Balisage de balades12

Environnement général

Un coup de pouce à l'énergie éolienne,
mais, est-ce bien la solution ?13
Les éoliennes en Wallonie15

Environnement général

Le 27 mars 2011 12 h 0617

Humour

Le prochain déluge18

Vie de l'Association

Balade d'hiver20
Balade de printemps20

Le risque zéro n'existe pas

La catastrophe qui s'est produite dans la centrale nucléaire japonaise de Fukushima à la suite d'un gigantesque raz-de-marée a fait ressurgir, avec acuité, le débat concernant l'arrêt éventuel des centrales nucléaires en Europe, et en particulier en Belgique.

En 2003, la Belgique a décidé de procéder à l'extinction progressive des sept réacteurs atomiques en activité sur son territoire, à Doel (4) et à Tihange (3). Celle-ci devait s'échelonner entre 2015 et 2025, selon l'âge des centrales. À ce jour, il apparaît clairement que ces fermetures ne pourront avoir lieu comme prévu sans risquer de menacer gravement l'approvisionnement en électricité du pays. Il faut savoir que près de 60 % de l'électricité produite chez nous proviennent des réacteurs de Doel et Tihange.

Les raisons invoquées pour arrêter les centrales étaient/sont les dangers potentiels qu'elles représentent directement à la suite d'incidents ou accidents qui peuvent y survenir, d'autant qu'elles atteignent la limite prévue de vétusté, et, évidemment les dangers inhérents au transfert et stockage des déchets radioactifs qu'elles génèrent et dont la longévité se calcule en milliers d'années.

Cependant, ne serait-il pas vain de fermer les centrales belges si les pays limitrophes continuent à exploiter les leurs ? La Belgique est en effet cernée par près de 30 réacteurs atomiques. Le plus proche étant sans doute celui de la centrale de Chooz, enclavée dans la poche de Givet.

En cas d'accident grave, les vents porteraient rapidement les nuages radioactifs au-dessus du territoire belge. Certes, comme le soulignent les tenants du nucléaire, les centrales belges ne connaissent pas les mêmes situations techniques, sismiques ou maritimes que les centrales de Fukushima. Il serait donc souhaitable que la décision de quitter la production d'énergie électrique par la fission atomique soit prise au niveau de l'Union européenne.

En Allemagne, la chancelière, Angela Merkel, vient de déclarer que les 17 réacteurs allemands seront réexaminés et que ceux qui ne répondront pas aux normes de sécurité exigées seront débranchés. Cela, notons-le, n'implique pas l'arrêt de toutes les centrales. Ce qui d'ailleurs constitue une volte-face imposée par la réalité concrète des besoins électriques du pays.

En France, où les trois quarts de l'électricité sont produits par l'atome, on ne voit pas comment il serait possible de "sortir" rapidement du nucléaire. La France est, en effet, après les États-Unis, le pays le plus nucléarisé au monde. Elle possède 19 centrales contenant en tout 58 réacteurs (vive les vents d'ouest en Belgique !).

La Suisse a annoncé la suspension de ses projets de renouvellement de centrales nucléaires. Elle veut donner "la priorité absolue à la sécurité". Mais, la porte n'est pas fermée ! La suspension sera maintenue jusqu'à ce que les normes de sécurité aient été soigneusement réexaminées et si nécessaire adaptées. Bref, c'est le même discours qu'en Allemagne et en Belgique.

En fait, aucun pays n'est capable de "sortir du nucléaire" à moyen terme. Aucune politique énergétique innovante n'a été vraiment entamée. Et pourtant... pour l'humanité, ***l'énergie nucléaire semble bien être l'épée de Damoclès.***

Même si l'amélioration constante des normes de sécurité est incontestable, on ne peut que diminuer la probabilité d'un accident. Le monstre est tributaire d'une inattention, d'une défaillance technique ou humaine du personnel en charge du fonctionnement ou de l'entretien. Ce dernier est confié, en France en tout cas, à des firmes privées dont le personnel est mal payé et souvent surchargé (quid en Belgique ?).

Or, en cas d'accident majeur, la gravité est extrême et devient rapidement ingérable, les conséquences étant inestimables pour la vie. Après chaque accident, dont nous sommes informés, on déclare réexaminer la situation, tirer les leçons nécessaires ; les électriciens rassurent la population en arguant que les centrales sont d'un autre type plus sûr, etc. Mais on a connu Three Mile Island aux États-Unis, Tchernobyl en Ukraine et maintenant Fukushima au Japon.

Signalons, au passage, qu'à Tchernobyl, le danger est toujours latent, que le gigantesque sarcophage qui doit "étouffer" la centrale n'est pas encore ébauché. Seules les fondations sur lesquelles il devra glisser sont en cours de réalisation... Et les millions de dollars promis par la communauté internationale n'arrivent qu'au compte-gouttes. N'oublions pas non plus qu'un monstre semblable fonctionne, toujours en Lituanie.

Faut-il relever la contradiction entre les propos rassurants des électriciens (et de certains politiques) et la décision de distribuer des pastilles d'iode à la population, comme le fait remarquer, avec pertinence, le député écologiste Olivier Deleuze ? On ne sait jamais... En d'autres termes, le risque zéro n'existe pas et au nom du principe de précaution, il serait raisonnable et surtout... vital que la fission nucléaire soit abandonnée et remplacée le plus tôt possible.

Quoi qu'il en soit, ainsi que l'a déclaré l'astrophysicien célèbre, Hubert Reeves, des débats sur le nucléaire s'imposent dans tous les pays possesseurs de centrales nucléaires ou projetant d'en construire. L'homme en aura-t-il la sagesse avant qu'il ne soit trop tard ?

Situation dans le monde

Il y a 443 réacteurs nucléaires sur notre planète !

- États-Unis	: 104 réacteurs	fournissant 20,2 % de l'électricité
- France	: 58	75,2 %
- Japon	: 55	28,9 %
- Russie	: 32	17,8 %
- Corée du Sud	: 21	34,8 %
- Royaume-Uni	: 19	17,9 %
- Canada	: 18	14,8 %
- Allemagne	: 17	48,6 %
- Chine	: 13	1,9 %
- Belgique	: 7	51,7 %
- ...		

À la lecture de ces chiffres, on peut se rendre compte que certains pays sont gravement tributaires de l'énergie nucléaire, dont la France, la Belgique et l'Allemagne. Mais la situation va encore évoluer, car 62 réacteurs sont actuellement en construction dans le monde. ■

Notre Assemblée générale statutaire du lundi 21 février 2011

Sont présents : Claude Delbrouck, Jean Fonzé, Étienne Gérard (membre), Isabelle Guillaume (membre), Laurent Hofinger, André Matriche.

Est excusé : Jean Dusart (membre).

Est absent : Albert Cavicchia.



Rapport moral du Président

Le président commence le rapport moral en précisant que l'activité de l'année écoulée a été moindre pour plusieurs raisons : la principale étant le décès de notre secrétaire René Mawet survenu le 12 avril 2010. René prenait beaucoup de contacts et détenait une grande partie des documents de l'association. Suite à son décès inopiné, il fut difficile de savoir l'état d'avancement des contacts qu'il avait pris et de récupérer, via ses héritiers, les nombreux documents en sa possession. La seconde raison est l'hiver rigoureux qui nous a même amené, au vu de l'état de certaines routes, à supprimer des rencontres et *a fortiori* l'organisation d'évènements.

Activités en cours :

- ***Restauration de la croix Bottin*** : le travail entamé par Mme Debelder pose problème suite au gel rencontré cet hiver ; Jean Fonzé l'a avertie et lui a envoyé les photos des dégâts, tandis qu'André Matriche a rencontré Mme Debelder sur place. Une demande de prolongation du délai de la restauration a été demandée au Petit Patrimoine Wallon suite au conseil de Mme De Sellier.
- ***Balisage de Saint-Séverin*** : André et Claude ont effectué un rafraîchissement et un complément du balisage de la balade.
- ***Balisage de la balade de Yernée*** : Laurent a fait un relevé topographique de cette balade et une demande d'autorisation va être introduite à la Région wallonne, mais une information peu claire nous invitait à faire également une demande à la commune de

Nandrin, ce qui a été fait en décembre. Le bourgmestre J. Nandrin a refait une demande à la Région. Nous attendons toujours une suite de la part de la Commune. Il semble que l'on tourne en rond. Selon Étienne Gérard la première demande devait suffire. J. Fonzé enverra un rappel au bourgmestre.

- **Assurances des balades** : Étienne Gérard explique qu'il existe une assurance du département des eaux et forêts qui pourrait intervenir en cas d'accident, mais à condition que ce ne soit pas un chemin privé.
- **Balades organisées** : au printemps, avec un groupe d'une quinzaine de personnes, nous avons parcouru la balade de Saint-Séverin avec une extension vers la tour Malherbe et Villers. En automne, c'est à Nandrin que nous avons effectué une balade aux alentours du Halleux et de la Croix André. En hiver, nous avons organisé une balade à partir de la place Musin à Nandrin qui nous a conduit vers Soheit-Tinlot, Fraiture et Favence.
- **Éditions Racines** : ce travail consistait en la rédaction d'articles à intérêts touristiques et culturels des villages de la province ; René avait été informé, mais le délai s'avérait anormalement court, ce qui n'a pas empêché de réaliser le travail réparti comme suit :
 - Nandrin et Villers : André Matriche.
 - Saint-Séverin : Jean Fonzé.
 - Yernée : Claude Delbrouck.

Quand André a voulu rendre les travaux, le responsable des Éditions Racines lui a dit que ce n'était plus possible, car il avait demandé à quelqu'un d'autre de faire ce travail, car René aurait dit que le PPNa n'était pas intéressé par ce projet. Nous ne connaissons certainement jamais le fond de l'histoire, mais nous allons essayer d'exploiter ce travail soit dans notre bulletin ou autre si une opportunité se présente.

- **Journées du Patrimoine** : nous ne participerons pas cette année, car René avait pris des contacts, mais nous ignorons lesquels et de plus ce serait un véritable doublon avec l'Elan qui organisera le même genre de choses.

- ***Décès de René*** : le PPNa a offert une gerbe et il y eut une participation importante du PPNa. Claude s'est chargé de contacter et de rencontrer à plusieurs reprises le frère de René pour récupérer ce qui appartenait au PPNa et qui était entreposé dans sa maison ; les archives ont été réparties en fonction des localisations des membres du Conseil.
- ***Opérations balsamines*** : lors d'une balade d'André avec sa petite-fille, il a vu des balsamines au pied de l'escalier du ruisseau de Falogne et il y en avait au moins jusqu'à la tour Malherbe. Le travail d'éradication étant très difficile et d'une envergure dépassant les moyens du PPNa il faudra demander aux autorités de prendre ce travail en charge.
- Le comité a accueilli, avec satisfaction, un ***nouveau membre*** : Mlle Isabelle Guillaume. Nous lui souhaitons la bienvenue et une collaboration efficace à la réalisation des objectifs de notre association.
- ***Points divers*** :
 - C. Neuville n'a pas encore les autorisations pour le balisage d'un raccourci du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle.
 - Demande d'intervention pour une construction non conforme au hameau de Lava. La demandeuse n'a plus jamais donné signe de vie.
 - Demande de M. Jaminon concernant un lotissement aux Favennes ; dossier en cours.
 - Demande parvenue sur notre site : une personne non membre du PPNa s'inquiétait de nouveaux lotissements à Nandrin et Tinlot. Nous avons écrit à la Commune qui est au courant du problème que pourraient engendrer ces projets au niveau, entre autres, de l'augmentation importante de trafic sur le territoire de Nandrin. Nous ne perdons pas de vue l'évolution de ces lotissements.

Rapport du Trésorier

Le trésorier, Laurent Hofinger, présente ensuite son rapport financier. Celui-ci est admis par l'assemblée sans observation particulière.

RECETTES		DÉPENSES	
Report exercice 2009	3236.87	Bulletin	210.49
Cotisations	529.50	Site Internet	14.35
Intérêts banque	4.43	Assemblée générale	13.56
Subs. restaur. croix St-Sév.	1486.00	Frais réunions	73.34
Cartes promenade	5.00	Restaur. croix cimetièrè	1321.93
	—————	Cotisation IEW	45.00
Total	5261.80	Subs. Natagora	20.00
		Subs. Ligue Oiseaux	56.00
		Divers	36.00
			—————
		Total	1790.67
		En caisse	3471.13
			—————
		Total	5261.80



Ici et ailleurs...

Protection des sentiers et chemins vicinaux en péril

La constatation affligeante de la réduction progressive, mais incessante du réseau de sentiers et chemins vicinaux¹ en Wallonie a amené la Région wallonne à modifier une ancienne loi du 10 avril 1841². Cette loi prévoyait que les chemins et sentiers vicinaux sont imprescriptibles "aussi longtemps qu'ils servent à l'usage public".

¹ Vicinal : contrairement à ce que d'aucuns croient, cet adjectif qualifie un chemin ou sentier de communication entre villages. Il n'est donc pas limité à l'assiette du tramway à vapeur qui sillonnait autrefois nos contrées.

² La loi du **10 avril 1841** concernant la voirie vicinale est le point de départ de la reconnaissance du réseau belge des chemins et sentiers. Cette loi impose la délimitation et le recensement des chemins ainsi que leur inscription dans un atlas. Elle précise les procédures obligatoires pour la création, la suppression et le déplacement des chemins et sentiers. Elle rend les communes responsables de l'entretien de la petite voirie et prévoit l'octroi de subsides pour les réparations de celle-ci.

Cela signifie qu'un chemin situé sur un terrain public (appartenant à la commune) ou privé (un privé en est propriétaire) est soumis légalement à une servitude de passage. Mais, si ce passage n'est plus effectif pendant 30 ans, un juge de paix peut autoriser le propriétaire à récupérer son bien. Il y a pire, un propriétaire privé peut arguer de l'absence de passage pour s'approprier un chemin vicinal appartenant à la commune. Ce dont plusieurs indéliçats ne se sont pas privés, ce qui était d'autant plus facile qu'il fallait que les usagers prouvent que le chemin était encore utilisé pour que subsiste la servitude.

Or, une servitude doit être entretenue et défendue, car certains propriétaires culottés, ou simplement des riverains incommodés par le passage de promeneurs, ont découragé ou entravé le passage en plantant une haie ou une clôture. Certains ont même eu le culot de dissuader l'usager en apposant un panneau avertissant le promeneur de la présence d'un animal agressif.

Depuis 1994, la Cour de cassation a bétonné la loi de 1841 en inversant la clause de la preuve. C'est donc au propriétaire de prouver l'absence de tout passage, même occasionnel, accidentel ou isolé. Le nouveau décret de la Région wallonne n'empêche pas la prescription d'une servitude, mais il impose une procédure d'enquête publique et laisse le Conseil communal souverain pour en décider.

Il faut regretter que de nombreux sentiers soient laissés à l'abandon, envahis par la végétation ou rognés par un labourage intempestif, ce qui les rend difficilement praticables. De toute façon, il revient au pouvoir communal de défendre la cause des chemins et sentiers sur son territoire, avec l'aide, s'il le désire, d'associations telles que le PPNa qui par le balisage de certains itinéraires de balades contribue à assurer la survie de nombreux chemins et sentiers vicinaux.

Un site internet intéressant concernant les sentiers et chemins : <http://sentiers.be>
L'association Sentiers.be s'investit dans la promotion et la défense des chemins et sentiers pour les usagers non-motorisés dans le cadre des loisirs et des déplacements quotidiens. Elle oeuvre au maintien et au développement d'un réseau adapté aux déplacements doux reliant les villes, villages, quartiers et centres d'intérêt collectif. ■

Un bel exemple à suivre !

Dans la vallée du Geer, Ali Aghroum, habitant de Wonck avait constaté, il y a trois ans déjà, que le nombre des hirondelles devenait de plus en plus restreint au fil des années, comme dans d'autres villages de Wallonie d'ailleurs.

Ali attribue cette raréfaction de l'hirondelle à deux causes principales d'origine humaine. D'abord, certains habitants, incommodés par les fientes qui maculent leur façade ou leur trottoir, détruisent les nids construits par les hirondelles, souvent sous la corniche de leur habitation. L'autre cause est d'ordre architectural ; en effet, les nouvelles constructions ne possèdent que d'étroites corniches en demi-cercle et dans de nombreux cas, elles sont en plastique. Or, sur le plastique, les nids n'adhèrent que très difficilement et souvent, ils se décollent sous l'effet des vibrations produites par la circulation ou tout simplement sous l'effet du poids et des mouvements des oisillons. M. Aghroum évoque aussi, pour expliquer la diminution du nombre des hirondelles, l'emploi par les agriculteurs des insecticides.

Conscient qu'il est vain, en ce domaine, de lutter contre l'usage du plastique, Ali Aghroum a décidé d'aider les hirondelles en mettant à leur disposition des nids artificiels qu'il bricole avec passion. Ceux-ci ont l'aspect d'un nid naturel, ont l'avantage d'être plus solides et suppriment l'inconvénient des fientes, car ils sont montés sur un socle.

Alors que la disparition des nids naturels se confirme, l'installation de nids artificiels dans la vallée du Geer a, en trois ans, fait grimper nettement (parfois doublé) le nombre de nids occupés. Monsieur Aghroum fait remarquer, avec pertinence, que l'hirondelle revient toujours nicher là où elle est née, d'où l'importance de la pérennité des nids. Il signale qu'en Suisse et en France, on punit sévèrement la destruction des nids d'hirondelles. Il est intéressant de souligner que l'initiative de ce défenseur des hirondelles a été soutenue par la commune de Bassenge qui lui a permis d'installer une dizaine de nids sur la maison communale, dont trois étaient déjà occupés l'été dernier. ■

Balisage de balades

Nandrin, le 27 décembre 2010.

À Monsieur le Bourgmestre et Madame et Messieurs les Échevins de la commune de Nandrin.

Madame, Messieurs,

Vous savez que le PPNa a balisé depuis plusieurs années différentes balades sur le territoire de la commune en utilisant des balises représentant des animaux (oiseau, renard, écureuil...). La Région wallonne exige que le même type de balise (rectangle, losange...) soit utilisé partout sur le territoire de la Région. Nous désirons donc nous conformer à cette exigence et officialiser progressivement les balades et leur balisage dans les différents villages de l'entité. Par ailleurs, le Commissariat Général au Tourisme nous demande si nous disposons des autorisations nécessaires. Or, comme nous ignorons si cette autorisation a été sollicitée auprès du collège présidé par feu Monsieur Polet, nous préférons vous demander de nous accorder votre autorisation de "rebaliser" les balades. Étant entendu que cela se fera selon les règles officielles. Je joins à la présente le tracé de l'itinéraire que nous comptons "rebaliser" dès réception de votre accord et de l'autorisation officielle du Commissariat Général au Tourisme à Namur.

En vous remerciant d'avance pour votre compréhension, je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, mes salutations distinguées.

*Pour le Conseil d'administration du PPNa,
Le Président, André Matriche*

Voici la réponse datée du 20 janvier 2011 de la Commune.

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous faire savoir que le Collège communal, en séance du 20 de ce mois, a pris acte de votre demande relative au balisage de sentiers (Yernée).

De manière à pouvoir répondre correctement à votre sollicitation, et dès que nos services auront investigué en la matière, nous ne manquerons

pas de vous tenir informé de nos intentions à ce sujet.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de notre entière considération.

*Pour le Collège communal,
Le Secrétaire communal f.f., Xavier Callebaut.
Le Bourgmestre, Joseph Nandrin.*

À ce jour, nous n'avons pas reçu une autre réponse de la part de la Commune de Nandrin. ■

Environnement général

Un coup de pouce à l'énergie éolienne, mais, est-ce bien la solution ?



Un effet positif de la catastrophe nucléaire de Fukushima est le renforcement de la conviction de la nécessité de développer la production d'énergie renouvelable en Wallonie. Les ministres écolos du gouvernement ont soumis une proposition de loi pour encadrer la production d'énergie éolienne. Cela s'avère effectivement nécessaire, car les oppositions locales à l'implantation d'éoliennes se multiplient tandis que des pratiques commerciales douteuses et un lobbying intense sont mis en œuvre par certaines compagnies. De nombreux promoteurs harcèlent les autorités à cause du niveau manifestement très élevé des subsides accordés.

Le projet de loi prévoit que l'exploitation du vent doit être soumise à un système de concession pour, par exemple, une période de vingt ans. Il s'agirait dès lors d'établir une cartographie pour déterminer les zones les plus favorables sur le territoire wallon et,

ensuite, de lancer un appel d'offres public. Cela mettrait ainsi un terme à la situation anarchique actuelle du "premier arrivé, premier servi". Les déclarations du député-bourgmestre d'Incourt, Léon Walry, sont éclairantes à ce sujet : *"Il ne se passe pas une semaine sans que nous soyons sollicités par un promoteur éolien. Récemment, des représentants d'une compagnie ont pris contact avec des agriculteurs de ma commune. Ils leur promettaient des sommes considérables : dix fois, vingt fois, trente fois le prix de ce que peut rapporter un hectare de terrain s'ils étaient d'accord que l'on place des éoliennes sur leur propriété"*.

Ce système organisé, proposé par les ministres wallons, existe en Galice (Espagne) où les autorités fixent les aires aptes à accueillir un parc éolien. Les réponses aux appels d'offres publics devraient prévoir une indemnité raisonnable pour les communes et les propriétaires de terrain. Enfin, une participation minimale du public et des habitants du lieu choisi pour l'installation du parc éolien serait aussi obligatoire.

Si la proposition de loi est adoptée, diverses règles d'implantation des moulins devraient être revues : ainsi, l'implantation des mâts à une distance minimale des habitations serait portée de 350 à 500 m. Des contraintes militaires, des précautions à l'égard de l'avifaune, etc. devront aussi être prises en compte.

On s'en doutait, l'unanimité n'existe pas au sein du gouvernement wallon ! Certains jugent le système de concession trop dirigiste ; d'autres craignent que l'on impose des parcs éoliens aux communes sans concertation.

L'on doit toutefois s'interroger sur la pertinence des dépenses consenties par la collectivité pour ce genre de production d'énergie du fait que l'intensité des vents en Wallonie n'est guère élevée, que les vents y sont souvent absents et que dès lors cette production énergétique n'est, par la force des choses, qu'intermittente et qu'il faut par conséquent avoir recours aux centrales au gaz pour assumer le besoin énergétique constant du pays, ceci d'après certains détracteurs pendant 80 % du temps. Cela rend, on le comprendra aisément, la production d'électricité par les éoliennes très peu compétitive.

Au moment où l'on porte de plus en plus d'attention, à juste titre, sur la qualité des paysages wallons, on ne peut qu'être perplexe, sinon réticent, face au danger d'une invasion incontrôlée de géants de 150 mètres de haut. Est-il aussi nécessaire de souligner l'impact très négatif de leur présence sur la valeur des habitations et terrains situés à proximité ?

Aux lecteurs intéressés par les problèmes posés par les éoliennes, nous conseillons de consulter le site, très bien documenté, établi par des habitants de La-Roche-en-Ardenne : <http://www.leseoliennes.be>

D'après un article du journal "Le Soir" du 23 mars 2011

Les éoliennes en Wallonie

Il y a 204 éoliennes en Wallonie dans plus de 30 parcs. Cela représente l'équivalent de la consommation électrique annuelle de plus de 600 000 ménages. 46 éoliennes sont en voie de réalisation.

En 2020, 15 % de l'électricité produite pourraient provenir des moulins à vent, soit 970 mâts, indiquent les producteurs de renouvelable. L'éolien représentera alors un quart des renouvelables wallonnes. Actuellement, les énergies renouvelables représentent un peu plus de 6 % des 30 000 GWh produits en Wallonie. Les professionnels du secteur estiment que la proportion d'électricité produite à partir de l'éolien pourrait passer à 50 % en 2050. À ce jour, 60 % de l'électricité produite en Belgique proviennent des sept réacteurs des centrales nucléaires de Doel et de Tihange.

D'après des spécialistes, on pourrait produire, en Wallonie, plus de 4,3 GWh/an. La moitié du territoire présenterait un potentiel de production supérieur à 4,5 GWh/an. Cela est néanmoins fortement contesté par les opposants... Quelques projets en Wallonie : La Roche-en-Ardenne (6), Hannut (20 !), Tournai (7), Boneffe (17)...

Et en Flandre ?

En 2007, la Flandre comptait 127 éoliennes. On comprendra aisément que celles-ci sont plus efficaces qu'en Wallonie, puisque

le territoire est proche de la côte et donc bénéficiant d'une aide plus conséquente d'Éole ! Notons que la Flandre a décrété que toutes les zones agricoles devenaient des zones résidentielles et y a interdit la construction d'éoliennes qui n'est plus autorisée qu'en zones industrielles ! Pour ne pas nuire au tourisme, les éoliennes ont été interdites à moins de 30 km des côtes, au large de Knokke. Trois concessions ont été attribuées sur les bancs de sable au large de la côte pour y installer les éoliennes qui devraient produire environ 800 MW. À titre d'information, elles sont situées sur un banc de sable appelé Thorntonbank, elles mesurent 184 mètres de haut et sont distantes l'une de l'autre de 700 m. Ce sont les plus grosses machines au monde.

Que produit une éolienne ?

L'éolienne standard dispose d'un rotor situé à 100 mètres du sol, d'un diamètre de 82 mètres. Mais certaines éoliennes s'élèvent à 150 mètres, celles au large de Knokke mesurent 184 mètres ! D'une puissance de 2 MW, elle tourne à puissance nominale maximale pendant 2200 heures par an. En l'absence de vent, elles ne produisent bien sûr rien et il faut avoir recours aux centrales traditionnelles (nucléaires, gaz, charbon, hydraulique...).

La production électrique en Belgique :

- Les centrales nucléaires belges ont une puissance de 5,7 GW.
- Les centrales au charbon et au gaz ont une puissance de 5 GW.
- La puissance hydraulique des stations de pompage est de 1,3 GW.
- La puissance maximale installée en Belgique est de 15,5 GW.
- Le reste de l'électricité consommée en Belgique provient de France.

Remarque : les éoliennes n'augmentent pas la puissance installée, car elles peuvent être toutes indisponibles par manque de vent.

L'énergie annuelle produite en Belgique :

- Par le nucléaire : 45 TWh.
- Par le mix (nucléaire, flamme, éolien, hydraulique) : 11 GW (charge 90 %), centrales qui peuvent produire 86,7 TWh.
- Énergie importée 4,3 TWh (en 2000).
- Consommation belge en 2006 : 92,3 TWh.



Le 27 mars 2011 12 h 06

Une fois de plus, un problème qu'on pensait local devient planétaire : vous avez aimé les subprimes californiens ? Vous adorerez les déchets nucléaires japonais.

L'heure est très grave. Un scénario mettant en cause l'intégrité à moyen terme de l'humanité ne peut plus être exclu. Si les cuves ou les piscines stockant les combustibles irradiés des réacteurs de Fukushima cèdent sous l'effet de la chaleur, d'une explosion ou d'une réplique sismique, on verra se dégager, sous forme liquide ou gazeuse, dans la mer, dans l'air ou en sous-sol, des quantités immenses de matériaux radioactifs. Et même, s'il s'agit de l'enceinte de confinement du troisième réacteur, des quantités considérables de plutonium. Avec, alors, des conséquences certaines sur la contamination d'une partie du Japon, devenant largement *inhabitable* ; et avec d'autres implications, moins certaines, sur la contamination de la planète entière.

Tout cela parce que les autorités nucléaires japonaises ont, pour des raisons de pure rentabilité financière, construit cette centrale où il ne fallait pas et refusé d'y mettre toutes les sécurités qu'on leur a proposé. Et parce, que depuis le début de la catastrophe, ces mêmes autorités ont accumulé erreurs sur erreurs dans la gestion des secours, laissant pendant des jours les réacteurs sans refroidissement, causant des dommages irréparables à ceux des systèmes de protection encore intacts. Et même, par un mélange d'orgueil et de goût du secret, refusant l'aide internationale et ne communiquant pas la réalité de ce qu'ils savaient sans doute, depuis le début, être une catastrophe méritant une mobilisation planétaire.

En agissant ainsi, ces autorités ont d'abord mis en danger le magnifique peuple japonais, qu'ils ont sous informé ; et en particulier des travailleurs, sous-payés, employés à des tâches extrêmement dangereuses pour lesquelles ils n'étaient pas formés.

Désormais, pour ne pas avouer qu'ils ont menti, ces mêmes responsables refusent la coopération des spécialistes étrangers ; et c'est la planète toute entière qu'ils mettent en danger.

Il est ahurissant que la "communauté internationale", désormais (et c'est heureux) si prompte à réagir, à s'indigner à la moindre violation des droits de l'homme, reste, dans ce cas, totalement impavide. On demande poliment aux responsables japonais ce qu'ils font ; on n'insiste pas lorsqu'ils refusent notre aide ; on évacue, ce qui est sage, lorsqu'ils le souhaitent, nos propres ressortissants ; on fait des communiqués plus ou moins lénifiants. Pour ne pas paniquer les populations. Pour sauver l'industrie nucléaire. Pour dormir encore quelques jours tranquilles.

Tout cela est absurde. L'industrie nucléaire ne pourra être, éventuellement, sauvée que si cette catastrophe est enrayerée au plus vite. Il faut donc d'urgence mettre en place un consortium mondial de toutes les compétences. Il faut que nos amis japonais acceptent au plus vite, sans se considérer comme offusqués ou humiliés par notre insistance, la venue sur place des meilleurs spécialistes mondiaux de la gestion de l'après-accident. Ce qui sera, d'ailleurs, le seul moyen de savoir vraiment ce qui se passe vraiment à l'intérieur de cette centrale.

Sans attendre les conclusions de ces spécialistes, il faut aussi d'ores et déjà envoyer sur place, par avion, tous les hélicoptères, lances à incendie, robots, bétonnières, qu'on pourra trouver pour organiser un ***confinement efficace de ces réacteurs et mettre fin à ce désastre***. Il n'est plus temps de s'interroger sur le droit ou le devoir d'ingérence. Mais d'agir.

Jacques Attali

Humour

Le prochain déluge

En l'an 2011, le Seigneur apparut à nouveau à Noé, qui en ce temps-là vivait aux États-Unis ; il lui dit : "À nouveau, le mal règne sur la Terre qui souffre de surpopulation et je vois la fin de toute chair devant moi. Construis une nouvelle arche et sauve deux êtres vivants de chaque espèce

ainsi que quelques humains méritants". Il en donna le plan à Noé, disant : "Tu disposes de six mois pour construire l'arche avant que je ne déchaîne la pluie incessante pendant quarante jours et quarante nuits".

Six mois plus tard, le Seigneur porta son regard vers la Terre et aperçut Noé en train de pleurer dans son jardin, mais il ne vit aucune arche.

"Noé !" gronda-t-il, "Je vais faire commencer à pleuvoir ! Où est l'arche ?".

"Pardonne-moi, Seigneur" supplia Noé, "mais les choses ont bien changé. J'avais besoin d'un permis de bâtir. Je me suis disputé avec un fonctionnaire au sujet de l'utilité d'installer des sprinklers dans l'arche. Mes voisins prétendent que j'ai violé les lois de zone de voisinage en construisant l'arche dans mon jardin et en dépassant les hauteurs permises. Nous avons dû en référer au bureau de l'urbanisme pour obtenir une décision".

"C'est alors que le département du transport a exigé que je prenne l'engagement d'assumer les frais de déplacement des lignes électriques à haute tension afin de dégager l'espace nécessaire pour déplacer l'arche vers la mer. J'ai vainement essayé de leur expliquer que la mer viendrait à nous, mais ils n'ont rien voulu entendre".

"Me procurer le bois nécessaire fut un autre problème. Il existe une interdiction d'abattre les arbres dans la forêt voisine afin de préserver l'habitat de la chouette tachetée. J'ai tenté de convaincre les écologistes que j'avais besoin de bois pour sauver l'espèce, mais en vain".

"Quand j'ai commencé à rassembler les animaux, une association de défense des droits des animaux m'a intenté un procès. Ils m'accusaient d'enfermer des animaux sauvages contre leur volonté. Ils prétendirent que les espaces prévus étaient trop exigus et que cela était cruel et inhumain de vouloir confiner autant d'animaux dans un espace aussi réduit".

"C'est alors que le ministère de l'Environnement déclara que je ne pouvais construire l'arche avant qu'une enquête environnementale sur le déluge annoncé n'ait lieu".

"Je suis toujours en discussion avec l'association d'égalité des chances au sujet du nombre d'ouvriers d'origine étrangère que je pourrais employer dans mon équipe de construction. Les services d'immigration et de naturalisation vérifient si les ouvriers concernés possèdent la carte verte obligatoire pour pouvoir travailler aux États-Unis".

"Le comble, le ministère des Finances a fait saisir tous mes comptes, prétendant que j'essaye de quitter le pays illégalement avec des espèces menacées d'extinction. Aussi, pardonne-moi, Seigneur, mais il me faudrait au moins dix ans pour terminer l'arche".

Soudain, le ciel s'éclaircit, le soleil se mit à briller et un arc-en-ciel apparut dans le ciel. Noé, stupéfait, leva les yeux et demanda :

"Cela signifie-t-il que vous n'allez pas détruire le monde, Seigneur ?"

"Non", répondit le Seigneur, "le gouvernement m'a pris de vitesse".

Et si Noé habitait en Belgique ? ■

Balades

Balade d'hiver



Balade de printemps

Quand :

le **dimanche 15 mai 2011** à 14 h 00.

Itinéraire (environ 13 km) : Tinlot, Terwagne, Tumulus de Ramelot, Tinlot.

Rendez-vous :

à Tinlot, au croisement de la rue du Centre et de la rue de Tantonville (au début du marché hebdomadaire).

Public cible :

Ouvert à tous.

